



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
des Bouches-du-Rhône**

**Demande d'autorisation d'exploiter  
enregistrée sous le numéro 13 2022 154**

**Date d'enregistrement de la demande : 30 novembre 2022**

Commune	N° de la parcelle	Identité des propriétaires ou des mandataires
VENELLES	BC 20-21-117-40 ; BD 25 ; BH 1-2-4-8-9-11-12	Mme LEYDET Corine
VENELLES	BH 3-10	Mme TACEL-REVEL Gisèle

**Superficie demandée : 14 ha 55 a 28 ca**

Les demandes concurrentes doivent être déposées auprès de la DDTM des Bouches-du-Rhône (adresse ci-dessus) **dans les 2 mois qui suivent l'enregistrement du dossier et avant expiration du délai des 2 mois.**

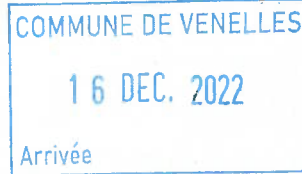
**Si les dossiers sont déposés à l'expiration du délai ou si les demandeurs n'ont pas précisé qu'ils s'inscrivaient (suite à la publicité) en concurrence avec une précédente candidature, ils ne seront pas opposables dans la comparaison des rangs de priorité.**



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
des Bouches-du-Rhône**



**Service de l'agriculture et de la Forêt**  
Affaire suivie par : Anne Boudigou  
Tél: 04-91-28-41-88  
anne.boudigou@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le **05 DEC. 2022**

Monsieur le Maire,

Veillez trouver ci-joint, copie de l'accusé de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter relative à des terres situées sur votre commune.

Cette autorisation d'exploiter, permet au bénéficiaire d'exploiter et de vendre sa production dans le cadre du contrôle des structures. En effet, cette décision est prise en vertu des dispositions des articles L 331-1 à L 331-11 et R 331-1 à R 331-7 du code rural et de la pêche maritime.

Cette réglementation est complètement indépendante de celle relative à l'urbanisme. En particulier, cette décision n'ouvre aucun droit à l'obtention d'un permis de construire. Je tenais à vous informer que le bénéficiaire ne peut aucunement s'en prévaloir lors du dépôt éventuel d'une demande de permis de construire dans vos services.

Je vous demande de faire procéder à l'affichage des informations relatives à cette autorisation pendant une durée de 1 mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés de la libération de surfaces agricoles et, s'ils sont intéressés, de déposer eux-même une candidature.

Je vous informe qu'une publicité est également réalisée sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône pour une durée de 2 mois.

Vous trouverez ci-joint :

- le relevé des parcelles concernées par cette autorisation ;
- le certificat d'affichage à me retourner complété, daté, signé et muni du cachet de votre mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Chef du Pôle Exploitations et Espaces Agricoles**

**Jean-Guillaume LACAS**

Hôtel de Ville  
Place Marius-Trucy  
BP 90075  
13614 Venelles Cedex